# InfoCondo





# Déménagement/livraison

Afin d'éviter des coûts et des inconvénients tels que des conflits entre 2 déménagements, la gestion des ascenseurs, l'embauche d'un surveillant, l'ertretien des lieux, etc., lors d'un déménagement et ou de livraison, nous sollicitons votre collaboration. Pour ce faire, nous vous demandons de respecter les consignes prévues lors d'un déménagement. Ces consignes sont disponibles au bureau du gestionnaire. Il importe de souligner que tout déménagement ou livraison doit obligatoirement se faire du lundi au vendredi entre 9h00 à 17h00

Vous devez aviser le gestionnaire : 514. 281.5589 24 h. à l'avance pour toute livraison et au mouns 1 semaine à l'avance pour réserver la date d'un déménagement.

Pour tout déménagement ou aménagement, un montant de 500,00\$ est exigé lors de la réservæion de la date. De cette somme, 200,00\$ vous seront remboursés si, après inspection, le matériel r'a pas été endommagé et les espaces communs laissés propres.

## Dossier des foyers 18

Le chantier des foyers 18 est presque termine et les travaux de finition dans les condos devraie it être complétés au début d'avril prochain. L'immeuble respecte maintenant toutes les normes du code du bâtiment. Les travaux ont été plus longs et plus compliqués que prévu. Nous avons du modifier l'évacuation de la génératrice diesel afin de fermer définitivement le puits technique qui était la sorce du problème.

Nous remercions les copropriétaires pour leur patience, après dix ans de démarches et six mois de travaux dans leur salon. Nous remercions également Monsieur Pierre Lalande pour son aide dans ce dossier.

## Service de nettoyage des vêtements

À compter du 1<sup>er</sup> avril prochain, le Syndicat du 1 McGill utilisera les services du nettoyeur Prêt-àporter situé au 44, rue McGill. Ce dernier offre ses services à des prix avantageux. Aussi, compte tenu de la proximité de ce service (en face de notre immeuble), nous vous informons que dorénavant vous devrez vous rendre directement chez le nettoyeur, dont les heures d'ouverture sont accommodantes, soit de 7 à 19 heures du lundi au mercredi, de 7 à 20 heures les jeudi et vendredi et de 8 à 17 heures, le samedi.

# Rappel

# Absence prolongée

Afin d'éviter les dégâts d'eau, nous vous rappelons qu'il est important de fermer la valve d'alimentation d'eau de votre appartement lorsque vous vous absentez. Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires pour éviter des dégâts d'eau et les coûts reliés à un tel manquement. De plus, durant les mois d'hiver, les thermostats doivent être réglés à une température d'au moins 15°C.

# Chauffe-eau

Nous vous rappelons que les chauffe-eau doivent être remplacés avant la fin du mois de septembre 2008. Après cette date, vous serez entièrement et financièrement responsable des dégâts causés à vos voisins et aux parties communes de l'édifice. Les assurances du syndicat ne couvriront plus les dommages aux parties communes causés par une fuite d'un chauffe-eau non remplacé.

### Chariot bleu près de l'ascenseur

Le chariot bleu, mis à la disposition de tous les résidents, s'avère très utile. Aussi, par respect pour tous, nous demandons aux utilisateurs de le retourner à l'endroit où il a été pris et ce, dans les plus brefs délais après usage.

#### Urgence

En cas d'urgence, composer le numéro du poste de sécurité : 514.754.5589

Le président et les membres du Conseil d'administration vous remercient de votre collaboration

En copropriété, le respect des règlements par tous les résidents est gage d'harmonie, de quiétude et de qualité de vie.